



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 66/2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 24

Date de convocation du Comité : 12 décembre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ;

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ ;

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON ;

SM Aude Centre : M. Jean Pierre BARTHES représenté par Mme Aline VAUJANY ; M. Patrick RESPLANDY représenté par Mme Bernadette SIRE

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ.

SM du Delta de l'Aude : M. Jean-Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE ; M. Pierre POLARD représenté par Guy CLERGUE

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF représentée par M. Michel PUJOL

M. Jean Régis GUICHOU a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : AIDE A L'ANIMATION DU PAPI 3 AUDE – ANNEE 2026 - SUBVENTION DE L'ETAT

Dans le cadre de l'animation du PAPI 3, le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'animation du PAPI 3 pour l'année 2026, auprès de l'Etat.

Le Président précise :

- que la demande de subvention porte sur le financement de 2 postes équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PAPI Aude 3 (2023-2028) pour l'année 2026 ;
- que le coût de l'opération est plafonné à 130 000 € TTC.

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	130 000 €	50%	65 000 €
AUTOFINANCEMENT	130 000 €	50%	65 000 €
TOTAL		100%	130 000€

A l'unanimité des voix, le comité syndical :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « AIDE A L'ANIMATION DU PAPI 3 AUDE – ANNEE 2026 - SUBVENTION DE L'ETAT »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr